

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 MARS 2026**

Date de la convocation : 24 mars 2026

transmise le : 24 mars 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 27

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

Membres présents : Mesdames et Messieurs BILGER Denis, BISCHOFF Véronique, BOPP Olivier, DAUGER Thomas, DEBRIE Béatrice, ECKERT Sylvia, ENRICI Marie-Claire, FUCHS Denis, GRASSER Laëtita, GRATHWOHL Mélanie, GRATHWOHL Nathalie, KLEIN Alain, KOEHL Christophe, MAECHLING Caroline, MAGNUS Patrice, MARTZ Anne-Hélène, MISCHLER Guy, MISCHLER Stéphane, NOBLET Florence, OFFERLE Cyrille, PIRON Martine, RIEDINGER Claude, RIEDINGER Joanne, RIEDINGER Marisa, RIEGEL David, STRIEGEL Denis.

Étaient absents excusés :

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Laëtita GRASSER

2026-022 Election des adjoints au Maire

Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales

Considérant que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal, et que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus

Considérant que le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Considérant qu'à l'issue de ce délai, une liste de candidats a été déposée auprès du maire

Considérant qu'il a été procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau désigné et dans les conditions réglementaires

Considérant les résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 27
- Nombre de votants : 27
- Nombre de suffrages nuls : 6
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 14

Considérant que la liste conduite par Madame Caroline MAECHLING a obtenu 21 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés

Sont élus adjoints au maire les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Caroline MAECHLING :

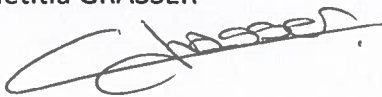
- **Caroline MAECHLING** 1^{ère} Adjointe au Maire
- **Guy MISCHLER** 2^{ème} Adjoint au Maire
- **Béatrice DEBRIE** 3^{ème} Adjointe au Maire
- **Claude RIEDINGER** 4^{ème} Adjoint au Maire
- **Mélanie GRATHWOHL** 5^{ème} Adjointe au Maire
- **Olivier BOPP** 6^{ème} Adjoint au Maire
- **Marie-Claire ENRICI** 7^{ème} Adjointe au Maire

Les adjoints ainsi élus sont immédiatement installés dans leurs fonctions et prennent rang dans l'ordre de la liste.

La présente délibération sera annexée au procès-verbal de la séance et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme à Hoerd, le 2.4.26
Publié le 2.4.26
Transmis à la Préfecture le 2.4.26
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Laëtitia GRASSER



Le Maire
Mathieu TAESCH

